Supreme Court of Canada / Cour suprême du Canada

(le français suit)

JUDGMENT IN APPEAL

September 22, 2017 For immediate release

OTTAWA – The Supreme Court of Canada has today deposited with the Registrar judgment in the following appeal.

Notice:

There is a ban on the publication of evidence, under ss. 517 and 539(1) of the *Criminal Code*, and an order under s. 648 of *the Criminal Code*. No information regarding evidence at the show cause hearing and the preliminary inquiry shall be published in any document nor broadcast or transmitted in any way before the trial has ended. No information regarding any portion of the trial at which the jury is not present shall be published in any document nor broadcast or transmitted in any way before the jury retires to consider its verdict. Although the reasons for judgment cannot be posted on our website while these publication bans are in effect, print copies are available from the Registry of the Supreme Court of Canada.

JUGEMENT SUR APPEL

Le 22 septembre 2017 Pour diffusion immédiate

OTTAWA – La Cour suprême du Canada a déposé aujourd'hui auprès du registraire le jugement dans l'appel suivant.

Avis:

La preuve est assujettie à une ordonnance de non-publication fondée sur l'art. 517 et le par. 539(1) du *Code criminel* et une ordonnance a été prononcée en application de l'art. 648 du *Code criminel*. Aucun renseignement concernant la preuve présentée lors de l'audience de justification et de l'enquête préliminaire ne peut être publié ou diffusé de quelque façon que ce soit avant la fin du procès. Aucun renseignement concernant une phase du procès se déroulant en l'absence du jury ne peut être publié ou diffusé de quelque façon que ce soit avant que le jury ne se retire pour délibérer. Même si les motifs de jugement ne peuvent être affichés sur notre site Web tant que ces ordonnances de non-publication sont en vigueur, il est possible d'en obtenir une version papier en s'adressant au greffe de la Cour suprême du Canada.

2017 SCC 45 / 2017 CSC 45

Coram: McLachlin C.J. and Abella, Moldaver, Karakatsanis, Wagner, Gascon, Côté, Brown and Rowe JJ.

The appeal from the decision of the Ontario Superior Court of Justice, Number 15/13823, dated April 14, 2016, heard on January 20, 2017, is dismissed.

L'appel interjeté contre la décision de la Cour supérieure de justice de l'Ontario, numéro 15/13823, datée du 14 avril 2016, entendu le 20 janvier 2017, est rejeté.

Supreme Court of Canada / Cour suprême du Canada : commentaires@scc-csc.ca (613) 995-4330